

Des jeunes catholiques raflés par la police, libérés grâce à l'intervention de Me Triomphe

Author : Riposte Catholique

Categories : [En Une](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 31 mai 2013



Dans mon émission d'hier au soir sur **Radio Courtoisie**, Me **Jérôme Triomphe** qui met tous ses talents au service de jeunes Français abusivement interpellés par la police du régime, annonçait cette information incroyable dans un État de droit : des jeunes catholiques interpellés en plein jour devant le Palais de Justice ! au seul motif qu'ils portaient des sweet-shirts arborant le logo de **La Manif pour Tous**... C'est inacceptable. L'hebdomadaire **Le Point** vient de mettre en ligne un article et une vidéo accablante pour les "forces de l'ordre" montrant leur déconfiture face à l'intervention de Me **Triomphe** et de deux des ses confrères. À voir et à faire circuler. On n'en restera pas là, me précisait Me **Triomphe** hier, et des plaintes seront déposées contre les fonctionnaires de police auteurs d'une telle procédure abusive, et contre ceux qui l'ont commandée. S'il le faut, il faudra remonter jusqu'au Préfet de Police de Paris et au ministre de l'Intérieur. Faites tourner !

Daniel Hamiche

« Je viens d'être appelé par une cliente qui se trouve dans votre panier à salade et qui m'a dit qu'elle avait été arrêtée pour rien. C'est un abus d'autorité. » Mercredi 29 mai, boulevard du Palais à Paris, **Jérôme Triomphe**, 38 ans, avocat, brandit le **Code pénal** devant les portes du tribunal de grande instance. Des policiers de la préfecture de police de Paris viennent d'interpeller plusieurs étudiantes venues soutenir des manifestants "anti-mariage pour tous" jugés en comparution immédiate devant la 23ème chambre correctionnelle. Motif de l'arrestation ? Selon l'avocat, c'est uniquement parce que les étudiantes portent un tee-shirt "anti-mariage pour tous". Dans les faits, aucune image ne montre leur arrestation.

Retenue dans le fourgon de police stationné devant le palais de justice, l'une d'entre elles a eu l'idée d'appeler depuis son téléphone portable l'avocat. **Jérôme Triomphe**, qui filme la scène avec son iPhone, crie son indignation et menace de prison des fonctionnaires mi amusés, mi embarrassés. En effet, l'article 432-4 punit de sept ans d'emprisonnement toute personne dépositaire de l'autorité publique se rendant coupable lors de l'exercice

de sa mission d'ordonner ou d'accomplir arbitrairement un acte attentatoire à la liberté individuelle.

« Je ne vous parle pas, je reçois des ordres, vous m'empêchez de faire mon travail », rétorque à l'avocat une jeune policière en uniforme. « Puis-je avoir le nom de la personne qui vous a donné l'ordre d'arrêter ces gens », interroge, vindicatif, Me **Triomphe**. Pas de réponse. Sous la pression de l'avocat, les étudiantes seront finalement relâchées et reconduites au métro par les forces de l'ordre. Cela constitue là encore, selon Me Triomphe, une infraction à la liberté d'aller et venir. « Cette vidéo illustre parfaitement les arrestations arbitraires qui se perpétuent depuis deux mois en marge des manifestations anti-mariage pour tous, affirme Me Jérôme Triomphe. Mais là, en relâchant immédiatement ces étudiantes, c'est la première fois qu'ils reconnaissent l'illégalité de ces interpellations. »

Déjà, le 27 mai, devant le lycée Buffon à Paris, pendant la visite du président de la République François Hollande, venu célébrer le 70e anniversaire du Conseil national de la Résistance, une cinquantaine de manifestants avaient été interpellés [93 selon mes sources], retenus dans des fourgons de police puis conduits au commissariat. De nombreux avocats avaient alors dénoncé des abus d'autorité ou des arrestations arbitraires. Me **Grégoire Étrillard**, l'avocat de plusieurs étudiants arrêtés devant le lycée Buffon, a depuis porté plainte et saisi le Défenseur des droits pour non-respect de la déontologie policière.

C'est aussi ce que va faire Me **Triomphe** pour sa cliente mercredi. « Ils ont osé effectuer ces arrestations devant le Palais de Justice, là où doit s'appliquer le droit », s'insurge l'avocat. « Tous les jours, nous sommes appelés par des gens qui sont arrêtés arbitrairement soit parce qu'ils portent des tee-shirts, soit parce qu'ils marquent leur opposition au mariage pour tous, et donc au gouvernement. Ce sont des arrestations politiques indignes du pays des droits de l'homme. On sent bien que des consignes sont données aux policiers », accuse l'avocat.

Contactée par **Le Point.fr**, la préfecture de police dément que « toute consigne orale ou écrite » ait été « donnée aux forces de l'ordre », tout en précisant que les cris, vociférations ou le tapage sont interdits sur la voie publique. Pour l'anecdote, quelques minutes après leur libération devant le palais de justice, les mêmes étudiantes ont été de nouveau interpellées à la sortie du métro par d'autres policiers [Gendarmerie selon mes sources].

Source : LePoint.fr